

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 26

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 2 février 2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le deux février à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 26 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 26 janvier 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL , M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET ; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

ABSENTE : MME CHRISTINE WINKELMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BOUTINOT

Délibération
n°2023-012

Rapporteur : M. Julien MERLE

**Convention triennale à
passer avec l'agence
Vaucluse Provence
attractivité
/ APPROBATION**

Le rapporteur expose :

L'agence départementale Vaucluse Provence Attractivité (VPA) a pour objectif principal de promouvoir le département dans toutes ses dimensions et renforcer ainsi l'attractivité du territoire auprès des touristes et des investisseurs, français et étrangers.

Les missions de l'association s'articulent autour de trois objectifs :

- Développer la connaissance et accompagner le développement des territoires
- Accélérer la création de valeurs ajoutées sur les territoires
- Accroître le rayonnement de la destination Provence

La convention passée en mars 2020, ayant pour objet d'assurer et de développer la complémentarité des actions de l'agence départementale et des services de la

Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence, afin d'œuvrer de concert à l'attractivité du territoire concerné, est arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver le renouvellement de cette convention de partenariat, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2023.

En sa qualité de membre adhérent de VPA, la Communauté de communes s'engage à acquitter le montant de sa cotisation annuelle fixée par les instances de l'agence à 0,90 € par habitant pour les communautés de communes, soit 18 322,20 € pour l'année 2023.

**Délibération
n°2023-012
Convention triennale à
passer avec l'agence
Vaucluse Provence
attractivité
/ APPROBATION**

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve la convention de partenariat avec l'agence départementale *Vaucluse Provence Attractivité*,

Autorise le Président à la signer, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de trois ans,

Précise que la dépense sera inscrite au budget primitif principal 2023, à l'article 65548 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 06/02/2023
Et notification
Du: 06/02/2023